

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Olivier Dupré

<https://www.cadre21.org/membres/89bb8b9654b72e183ec557ce>

Date d'obtention : 2021-03-05 14:31:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'utilisation de la grille de questionnement

Le fonctionnement du partenariat avec les policiers et le DPCP

Les interventions à privilégier et à éviter

L'importance d'une approche bienveillante.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

L'approche face à la victime (bienveillance), témoins et responsables.

L'importance d'utiliser la grille Sexto et de faire l'évaluation complète de la situation de façon rapide et efficace.

Être en mesure de reconnaître ce qui appartient au milieu scolaire et la limite des interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Assurer la confidentialité et l'intégrité des jeunes impliqués.

Agir de façon rapide et efficace tout en demeurant neutre et objectif.